

Gwenaëlle JAOUEN
Lampenistenstrat 109
1019 TK Amsterdam
Pays-Bas
+31 6 21 20 92 37
Gwena.jaouen@gmail.com

Amsterdam, le 22 mai 2025

À l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur
Révision du PLU de la commune d'Élliant – demande de repérage de la longère située sur la
parcelle n°101 au lieu-dit Kerhuen

Cher Monsieur Coulombel,

Ce fut un plaisir de vous rencontrer à la mairie d'Élliant. Comme convenu lors de notre échange, je me permets de vous adresser un résumé écrit du contexte relatif à ma demande de pastillage de la longère située sur la ferme du lieu-dit Kerhuen.

J'ai acquis en 2021 la propriété de cette ferme, qui appartient à ma famille depuis sa création. Mon oncle, Monsieur Michel Jaouen, en était le dernier exploitant agricole. Depuis son décès, les terres attenantes (environ 10 hectares) sont louées à mon arrière-cousin, Monsieur Stéphane Baron, exploitant agricole à la ferme voisine de Kerhuon (EARL Les Alizés).

La ferme de Kerhuen est intimement liée à l'histoire de notre famille. Mon père, Monsieur Joseph Jaouen, y est né en 1945. Il a procédé à la rénovation de l'habitation principale en 2004. Celle-ci accueille aujourd'hui une famille de locataires, ainsi que l'ancien appartement de mon oncle, où je séjourne avec mon partenaire lors de nos passages en Bretagne.

Bien que résidante aux Pays-Bas depuis 1994, je viens régulièrement à Kerhuen – environ deux/trois mois par an. L'espace dont nous disposons actuellement ne permet cependant pas d'accueillir plus de deux personnes. Notre souhait à moyen et long terme est donc de rénover la longère attenante afin d'en faire une résidence familiale, fidèle à son caractère traditionnel et à l'architecture bretonne locale, et permettant d'héberger nos filles et autres membres de la famille lors de nos séjours.

Jusqu'à récemment, la grange située derrière la longère était utilisée par Monsieur Baron pour l'élevage de bovins. Cette activité cesse, un nouveau bâtiment agricole ayant été construit à cet effet sur son exploitation principale à Kerhuon. L'absence d'activité agricole immédiate à proximité renforce, selon nous, la pertinence d'un pastillage de la longère dans le cadre de la révision du PLU.

Dans un premier temps, nous prévoyons de faire démolir la grange, puis de lancer les premières études pour la rénovation de la longère. La maison principale continuera d'être louée à la même famille, à qui nous tenons à maintenir la location.

Nous espérons que ces éléments contribueront à éclairer favorablement l'instruction de notre demande.

Je vous remercie pour votre attention et reste bien entendu à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Gwenaëlle Jaouen